Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 21/06/2024
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL21-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Métropole de Lyon
Commune de Bron

BRON
Tradition & Innovation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville le : 26 juin 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PALLUY

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 7

Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Muriel ROBIC
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL

Membres absents: 3

Mme Linda TABTE, M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20240619DEL21

VOEU
Vœu présenté par le groupe "BRON 2020 PROTÉGER RESPIRER" : "Le tracé de la Voie Lyonnaise 12, acté par la Métropole de Lyon sans concertation"

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 21/06/2024
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL21-DE

La Ville de Bron a appris par voie de presse le 15 avril 2024 que le tracé prévu pour la Voie Lyonnaise 12 était acté et qu'il sera proposé lors du Conseil métropolitain du 24 juin prochain, alors même que la phase de concertation avec les Brondillants n'est pas achevée. En entérinant le projet sans même prendre en compte l'avis des habitants, la Métropole de Lyon démontre, une fois encore, le peu de considération qu'elle a pour les Brondillants et les Grands Lyonnais.

Depuis les premières esquisses du tracé de la Voie Lyonnaise 12, et à de multiples reprises, la municipalité a fait part à la Métropole de sa vive inquiétude quant à la congestion du trafic automobile à l'entrée de Ville. La suppression d'une voie de circulation avenue Rockefeller entre le boulevard Pinel et le boulevard Ambroise Paré à Lyon, combinée à la suppression de deux voies de circulation avenue Franklin Roosevelt à Bron, va irrémédiablement emboliser le trafic automobile.

Très tôt, la Ville a demandé des études de circulation fiables permettant d'évaluer cette congestion. Il aura fallu attendre l'été 2023 pour obtenir enfin des éléments de synthèse d'une étude d'impact sur le trafic automobile. Quant aux éléments détaillés permettant de comprendre les hypothèses prises en compte, la Ville les attend toujours. La Métropole a abrégé toute discussion, convaincue qu'au cours des prochaines années, le trafic automobile va de facto diminuer et que les usagers privilégieront le vélo ou les transports en commun. Un argument peu convaincant et peu fiable face aux embouteillages qui attendent les nombreux automobilistes et au report de circulation auquel seront confrontés les habitants du quartier des Essarts.

Faisant fi de la bonne gestion des deniers publics, la Métropole de Lyon préfère aménager une nouvelle Voie Lyonnaise alors même que l'avenue Franklin Roosevelt offre déjà aux usagers une piste cyclable entre le carrefour Pinel et la bretelle d'accès au périphérique, à laquelle aurait pu se greffer cette Voie Lyonnaise 12.

À cela s'ajoute l'incertitude sur le calendrier des travaux mais aussi sur la continuité de cet aménagement au-delà du rond-point de la Boutasse qui s'arrête brutalement, sans aucune mesure d'accompagnement afin de faciliter l'insertion des cycles. La Ville n'a eu de cesse d'alerter sur le caractère accidentogène de ce carrefour avec l'intensification des flux à venir.

En concertation avec les différents collectifs d'habitants de Bron et de Lyon, une solution alternative consistant à conserver le double sens de l'avenue Rockefeller et en positionnant cette voie cyclable avenue Esquirol a été proposée. Alternative qui aurait dû être présentée aux citoyens comme s'y était engagé le Vice-Président de la Métropole de Lyon à la Voirie et aux Mobilités, Fabien Bagnon.

La Métropole qui se prévaut d'être exemplaire en matière de concertation – la nomination d'une Vice-Présidente en charge des politiques de concertation et de participation citoyenne en atteste – le projet de la Voie lyonnaise 12 semble échapper à cette volonté de dialogue avec la population. Une seule réunion publique sur le projet a eu lieu en avril 2023, à la demande de la Ville.

Considérant que ce projet est un enjeu majeur en termes de mobilité et d'amélioration de la qualité de vie des habitants, le parcours de cette Voie Lyonnaise doit répondre à la réalité de terrain qu'est le partage de la voirie où le vélo a certes toute sa place, mais pas au détriment des autres usagers et habitants

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'adopter ce vœu pour :

- **DEMANDER** la production des différentes études et plans de circulation détaillés ;

- **DEMANDER** la prise en compte de solutions alternatives proposées par les élus et les habitants de Bron ;

- **DEMANDER** le retrait de cette délibération au Conseil métropolitain approuvant le programme de cette opération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le vœu présenté.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 21/06/2024
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL21-DE

Le Maire,

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 20/06/2024
Qualité : LE MAIRE

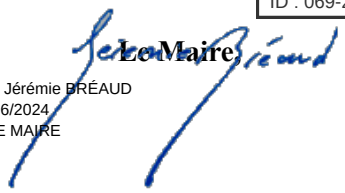

Jérémie BREAUD